



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 29/05/2024

ID : 040-214001554-20240524-240524H1535H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Président.

Date de la convocation : mardi 21 mai 2024

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Cédric CHATON

Pouvoirs :

Chantal GARROUSSIA a donné pouvoir à Mme FOURGS; Véronique MORA a donné pouvoir à M. LAHOUE

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 12

Pouvoirs 2

Votants 14

N° DEL20240524-001

**PROMESSE UNILATÉRALE DE CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE SU
DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUES EN OMBRIÈRES
SUR LES TERRAINS DE SPORT (TENNIS, BASKET)**

Vu le CGCT

Vu la délibération DEL202304-003 désignant la société ENERLANDES lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt pour installer des centrales photovoltaïques en ombrières sur les terrains de sport de la commune de Linxe.

Considérant l'appel à manifestation d'intérêts porté par la communauté de communes Côte Landes Nature à l'automne 2022,

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt spontané de la société ENERLANDES pour l'installation d'ombrières sur les terrains de sport (basket et tennis) de la commune de Linxe,

Considérant la promesse unilatérale de convention d'autorisation d'occupation temporaire su domaine public pour la mise en place d'installation photovoltaïques en ombrières sur les terrains de sport (tennis, basket)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

AUTORISER monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale de convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place d'installation photovoltaïques en ombrières sur les terrains de sport (tennis, basket) avec la société ENERLANDES



ARTICLE 2 -

AUTORISER monsieur le Maire à signer avec la société ENERLANDES la version définitive des conventions d'autorisation d'occupation du domaine public, lorsque tous les diagnostics et études auront été réalisés pour procéder à la mise en place des installations photovoltaïques en ombrières sur les terrains de tennis et basket de la commune de Linxe.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 28/05/2024

Le secrétaire de séance
Pierre SANCHEZ

Thierry GALLEA